



Pour diffusion immédiate

Publicité de la FAE au sujet des coupes en éducation : rectifions les faits

Montréal, 7 avril 2016 - La Fédération des établissements d'enseignement privés tient à rectifier les faits en ce qui a trait aux coupes en éducation. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) diffuse une publicité à la télévision, aux heures de grande écoute, pour dénoncer les coupes du gouvernement du Québec en éducation. En effet, le secteur de l'éducation est durement touché depuis deux ans et les écoles doivent composer avec des moyens de plus en plus limités.

Dans sa publicité, la FAE laisse sous-entendre que les écoles privées ont été épargnées. C'est faux. Tout comme l'école publique, l'école privée a subi des coupes importantes depuis deux ans dans les subventions versées par le gouvernement. Les chiffres sont connus et tout le monde peut consulter en ligne les règles budgétaires qui déterminent le montant des versements aux écoles publiques et privées.

Les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif dont environ 40 % du financement provient de l'État. Le reste est généré par les frais de scolarité qui représentent un montant de 2500 \$ à 5000 \$ par élève, et d'autres activités comme la location de locaux, l'organisation de camps de jour pendant l'été ou encore les fondations. La baisse du financement de l'État au cours des dernières années a forcé les écoles privées à adopter différentes mesures pour diminuer leurs coûts et augmenter les revenus provenant d'autres sources. Plusieurs écoles privées ont dû demander une baisse de salaire ou une augmentation du temps de travail à leur personnel pour les aider à combler la baisse de financement gouvernemental.

Les écoles privées ont multiplié les efforts pour que la qualité de l'enseignement et les services aux élèves ne soient pas touchés. Aussi, elles ont limité la hausse des frais de scolarité afin de demeurer accessibles aux élèves des familles de classe moyenne qui composent la majeure partie de leurs effectifs scolaires.

Ce qui distingue l'école privée, c'est d'abord son autonomie. L'école privée appartient à sa communauté. Certains établissements sont des coopératives de parents ou de travailleurs. Tout le personnel responsable de l'école est là, dans l'école, disponible pour les élèves. L'école privée relève directement du ministère de l'Éducation, mais les bâtiments et installations qu'elle occupe lui appartiennent et elle en est responsable.

Parce qu'elle n'a pas d'effectifs scolaires garantis, l'école privée, pour assurer sa pérennité, doit être à l'écoute de sa communauté et offrir des services de qualité à ceux qui la choisissent. Un sondage réalisé par la firme CROP à l'automne 2014 auprès de parents d'enfants d'âge scolaire a révélé que 99 % des parents dont l'enfant fréquente l'école privée sont satisfaits de leur choix.

C'est bien connu, l'école privée affiche des taux de réussite très élevés, et ce, même si elle accueille des élèves au profil de plus en plus varié. En effet, plusieurs écoles privées ont adopté des mesures et des programmes particuliers afin d'amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers.

Le Québec, tout comme plusieurs pays européens et la plupart des provinces canadiennes, donne aux parents la possibilité de choisir l'école de leurs enfants. Différentes études démontrent que la présence d'écoles privées bénéficie à l'ensemble du système d'éducation en favorisant l'innovation et l'émulation, tout en permettant d'avoir plus de fonds publics disponibles pour les écoles dans des milieux où les besoins sont plus grands.

Les coupes en éducation font mal, très mal, et il faut les dénoncer. Attaquer l'école privée est-elle la meilleure façon de le faire ?

Pour en savoir plus sur le financement de l'école privée, cliquez [ici](#).

-30-

Source : Fédération des établissements d'enseignement privés

Pour information :
Geneviève Beauvais
Direction des communications
514-341-8891, poste 238
beauvaisg@feep.qc.ca